



CEEAC

ECCAS

Le Secrétariat Général

**Conférences des Ministres de la CEEAC sur l'éco sécurité, le
conflit homme/faune et les autres conflits liés à l'utilisation
des terres en Afrique centrale et des Ministres de
l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en
Afrique (OCFSA)**

N'Djamena, Hôtel Hilton, 25-28 Juillet 2017

**Déclaration des Ministres de la CEEAC sur la sécurité des
ressources naturelles, le conflit homme/faune et les autres
conflits liés à l'utilisation des terres en Afrique centrale**

N'Djamena, 27 Juillet 2017



CEEAC

ECCAS

Nous, Ministres chargés de la Protection de la Faune, des questions de Défense et de Sécurité, de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Administration du Territoire, des Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC),

Réunis à N'Djamena le 27 juillet 2017 à l'occasion de la Conférence des Ministres de la CEEAC sur l'éco-sécurité, le conflit homme/faune et les autres conflits liés à l'utilisation des terres en Afrique centrale en vue d'adopter des outils stratégiques, juridico-institutionnels, techniques et opérationnels, pour promouvoir l'éco-sécurité, d'une part, et gérer de façon efficace le conflit homme/faune et les autres conflits liés à l'utilisation des terres en Afrique centrale, d'autre part,

Rappelant les Décisions pertinentes EX.CL/Dec.832 (XXV) et EX.CL/910(XXVII) des vingt-cinquième et vingt-septième sessions ordinaires du Conseil Exécutif de l'Union Africaine relatives respectivement à l'élaboration d'une Stratégie Africaine sur la lutte contre l'Exploitation Illégale et le Commerce Illicite de la Faune et de la Flore Sauvages en Afrique, et à l'approbation de ladite stratégie ainsi que de la Déclaration de Brazzaville de la Conférence internationale sur l'exploitation illégale et le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages en Afrique,

Rappelant la Décision N°22/CEEAC/CCEG/XVI/15 du 25 mai 2015 portant approbation de la Déclaration des Ministres de la CEEAC sur la lutte anti braconnage en Afrique centrale,

Rappelant la Décision N°25/CEEAC/CCEG/XVI/15 du 25 mai 2015 portant approbation de la Déclaration des Ministres de la CEEAC sur le Développement et la Promotion de l'Economie Verte, à l'effet de soutenir l'Afrique Centrale dans ses efforts de lutte contre les effets néfastes des changements climatiques et la désertification, ainsi que le développement des entreprises pour la création des emplois verts dans les différents secteurs associés,

Constatant le lien étroit existant aujourd'hui entre, d'une part, l'exploitation illicite et illégale des ressources de la faune et de la flore ainsi que des richesses du sol et du sous-sol et, d'autre part, les conflits armés qui menacent la sécurité et la stabilité des Etats, la survie des espèces de la flore et de la faune et les conditions déjà précaires de vie des populations,

Constatant la multiplication des conflits liés à l'utilisation des terres du fait du chevauchement entre les espaces réservés à la conservation, d'une part, et l'exploitation des ressources naturelles (exploitation minière, forestière, pétrolière) et les activités agricoles et pastorales (transhumance) d'autre part,



CEEAC

ECCAS

Constatant la recrudescence du conflit homme/faune en général et homme /éléphant en particulier qui menace sérieusement aussi bien la sécurité que la durabilité des moyens de subsistance des communautés rurales,

Constatant la persistance du grand braconnage transfrontalier et du commerce illégal de la faune malgré les efforts substantiels consentis par les Etats et leurs partenaires, notamment l'implication des forces de défenses et de sécurité aux côtés des éco gardes,

Prenant note de ce que la criminalité environnementale est opérée de plus en plus par des groupes et réseaux criminels dangereux avec des interconnexions insoupçonnées,

Considérant les stratégies de développement définies par les Etats membres de la CEEAC pour leur émergence à des horizons divers, incluant un large éventail de projets structurants (infrastructures, exploitations minières, pétrolières, gazières et agro-industrielles) qui pourraient contribuer de manière indéniable à leur industrialisation et générer des revenus importants pour les investissements futurs,

Reconnaissant l'importance écologique, économique et socio culturelle des écosystèmes du Bassin du Congo pour les peuples autochtones, les communautés locales d'Afrique Centrale dans leur diversité ainsi qu'à l'Humanité toute entière,

Reconnaissant les efforts accomplis par les Etats membres de la CEEAC pour la conservation de la flore et de la faune ainsi que la gestion durable des forêts dont les bénéfices doivent davantage profiter aux économies nationales,

Reconnaissant les efforts des différentes institutions sous-régionales (COMIFAC, RAPAC, CEFDHAC) pour préserver la faune sauvage et son habitat et lutter contre la criminalité faunique,

Prenant acte de l'appui des Partenaires Techniques et Financiers aux Etats et aux institutions sous-régionales sus-citées,

Réaffirmant les engagements pris par les Etats au niveau international notamment à travers la ratification des instruments et accords multilatéraux pertinents sur l'environnement ;

Relevant l'insuffisance des dispositifs actuels (politiques, cadres législatifs et réglementaires et moyens de mise en œuvre) et l'absence d'un système intégré en matière de sécurité des ressources naturelles, de gestion des conflits homme/faune et des autres conflits liés à l'utilisation des terres,

Déclarons-nous engager :



CEEAC

ECCAS

1. A mettre en œuvre le système de l'économie verte en Afrique centrale, comme à la fois une vision, une approche, un modèle et un outil pour concilier protection de l'environnement et développement des activités socio-économiques dans un espace sécurisé et des conflits homme/faune minimisés ;
2. A renforcer le dialogue aux niveaux politique, stratégique et opérationnel entre les Etats et les autres parties prenantes dans la mise en place des outils politiques, institutionnels, juridiques et participatifs qui garantissent le développement et la promotion de l'éco-sécurité, et assurent la gestion du conflit homme/faune et les autres conflits liés à l'utilisation des terres, à travers l'élaboration des plans d'affectation des terres et d'investissement qui prennent en considération tous les secteurs clés tels que la foresterie, l'énergie, les infrastructures, les mines, l'agriculture et l'élevage ;
3. A mettre en œuvre les concepts d'économie de la conservation ou d'éco économie, de l'aménagement durable du territoire (des éco-zones rurales, des éco villages) où il y aura une cohabitation pacifique entre les communautés riveraines et la faune ;
4. A soutenir le projet de création d'Unités Spéciales d'Eco-Sécurité dans les 11 (onze) Etats membres de la CEEAC et de leur intégration dans les dispositifs de Défense et Sécurité existants ;
5. A soutenir le projet de mise en place de Centres d'Excellence de Recherche, d'Innovation et de Formation, ainsi que le renforcement des Centres existants, notamment ceux du Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale d'Afrique Centrale (RIFFEAC) ;
6. A soutenir la mise en place des observatoires en matière d'éco- sécurité, de conflit homme/faune et autres conflits liés à l'utilisation des terres ;
8. A soutenir la mise en place des outils de promotion, salons ou fora, à fréquence régulière des secteurs stratégiques (éco-sécurité, conflit homme/faune, conflits liés à l'utilisation des terres) pour en faire une large promotion et montrer leur impact socioéconomique, notamment dans la création d'emplois et de nouveaux métiers ;
9. A soutenir l'implication des organisations régionales et sous-régionales (OCFSA, COMIFAC, RAPAC, CEFDHAC), des acteurs non-étatiques, notamment le Réseau des Communicateurs pour l'Environnement et l'Information en Afrique Centrale (RECEIAC) et la société civile aux processus de promotion de l'éco-sécurité, de développement et de promotion de l'économie verte, compte tenu de l'importance stratégique et du caractère transversal de la communication, l'information et la sensibilisation des masses et des parties prenantes ;
10. A mettre en œuvre, entre autres, les dispositions de la Convention CITES, de l'Agenda 2030 des Nations Unies, des Objectifs du Développement Durable (ODD), de



CEEAC

ECCAS

l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et de la stratégie de l'Union Africaine sur la lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages;

A inviter :

11. La Communauté Internationale à soutenir l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA) afin de lui permettre de redémarrer rapidement ses activités ;

12. La Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) et les autres partenaires techniques et financiers à démarrer, en partenariat avec le Secrétariat Général de la CEEAC, les activités destinées à l'organisation de la Table Ronde des bailleurs de fonds pour le financement des études de faisabilité des programmes sectoriels identifiés par la Conférence Ministérielle de N'Djamena sur l'éco-sécurité, le conflit homme/faune et les autres conflits liés à l'utilisation des terres en Afrique Centrale ;

13. La Communauté Internationale, notamment l'Union Européenne dans le cadre des activités du PIR FED Afrique centrale et le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) à soutenir les efforts de la CEEAC pour mettre en œuvre ses activités ;

A demander au Secrétariat Général de la CEEAC:

14. D'initier des démarches auprès des partenaires techniques et financiers afin d'organiser en 2018 la première édition de la Conférence des Ministres de la CEEAC sur le développement et la promotion de l'économie verte en Afrique centrale, et d'institutionnaliser la Décision des Chefs d'Etats et des Gouvernements (Décision N°34/CEEAC/CCEG/XVII/15 du 25 mai 2015) ;

15. De réaliser dans les brefs délais des études de faisabilité des Programmes de Développement sur la Sécurité des Ressources Naturelles en Afrique Centrale, l'Appui à la Gestion du Conflit Homme/Faune et des Conflits liés à l'Utilisation des Terres, le Développement de l'Eco-Agriculture et celui sur l'Economie des Parcs Zoologiques destinées à accueillir les espèces fauniques en appui à la conservation *in situ*;

16. De s'inspirer de la stratégie commune africaine sur l'exploitation illégale et le commerce illicite des ressources forestières et fauniques pour l'élaboration d'une stratégie sous régionale sur laquelle s'appuieront les Etats pour élaborer les stratégies nationales.

Les Ministres s'engagent à veiller à la mise en application de la présente Déclaration dans le cadre de la mise en œuvre des actions à caractère sous-régional ;

Enfin, les Ministres expriment leur gratitude à Son Excellence Monsieur Idriss Deby ITNO, Président de la République du Tchad, Chef de l'Etat, au Gouvernement et au Peuple Tchadien pour avoir abrité avec succès cette Conférence des Ministres de



CEEAC

ECCAS

la CEEAC sur l'éco-sécurité, le conflit homme/faune et les autres conflits liés à l'utilisation des terres en Afrique centrale.

Fait à N'Djamena en République du Tchad, en ce 27^{ème} jour du mois de juillet de l'an 2017.

Pour :

La République Centrafricaine

Sonno Djobite Arlette

La République Gabonaise

La République du Cameroun

BAH OUMAROU SANJA

La République de Guinée Equatoriale

FIDEL ESONO MOBA

La République du Congo

Henri DJOMBO

La République du Tchad

Brah Mahamat

La République Démocratique du Congo

GEORGES KAZADI

~~Signature~~
Ambalote Nyangolo Amy

Le Secrétariat général de la CEEAC

P.O. - SGA / DIPEM